Récapitulatif

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Pension Canine Solidaire sur la commune principale de l'AIOT 43 Rue Jules Vallès 69200 Vénissieux.

La référence de votre dossier est A-3-NQAG6JMF5T et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 10/02/2023 à 16h07 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- •
- •

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : une déclaration initiale

Numéro d'AlOT : Je ne connais pas mon numéro d'AlOT

Service instructeur : Je ne connais pas le service instructeur

Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site https://aida.ineris.fr/
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.

• En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : Déclarant

Personne morale

N° SIRET 88481448400017

Raison sociale SOLIVET

Forme juridique Association déclarée

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'applic ation du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

Signataire

Nom:

Prénom : I

Qualité : Chargée de projet

Adresse électronique : 1

Téléphone portable

Ré	fér	ent
1 1	101	-212

Nom:

Prénom ?

Fonction : Chargée de projet

Adresse électronique :

Téléphone portable :

Adresse électronique d'échange avec l'administration

Adresse électronique :

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : Pension Canine Solidaire

Description des activités :

Aujourd'hui, on estime qu'il existe plus de 300 000 animaux de compagnie sur la métropole lyonnaise. Ces animaux sont souvent essentiels à leur propriétaire par l'affection, le réconfort et le lien social qu'ils leur apportent. Malheureusement, pour de nombreuses personnes précaires ou isolées, l'animal peut devenir un frein aux démarches administratives, au retour à l'emploi, ou à l'entrée en hospitalisation. Et c'est en se penchant sur les structures existantes qu'on s'est rendu compte qu'il existait très peu de pensions canines proposant un tarif réduit pour les personnes en situation de rue et de grande précarité. C'est là qu'est née l'idée de la Pension Canine Solidaire qui sera ainsi la première structure en Atelier Chantier d'Insertion de France à former aux métiers animaliers. Le projet porté par l'association SoliVet consiste à mettre en place une Pension Canine Solidaire à Vénissieux, permettant de garder temporairement les chiens des personnes vivant en métropole lyonnaise. Elle ouvrira ses portes au début de l'été 2023 et pourra accueillir 24 chiens par jour. La Pension sera accessible à tous puisque 12 places seront dédiées aux personnes les plus précaires avec une participation de 1€ symbolique par jour contre 25€. Nous souhaitons offrir, à travers la mise en place de places sociales, la possibillité aux personnes dans le besoin de se dégager du temps pour qu'elles puissent plus facilement se reinserer dans la vie professionnelle. De plus, son fonctionnement en Atelier Chantier d'Insertion permettra de faire travailler chaque année, au sein de la structure, 6 à 12 personnes éloignées de l'emploi. A la fin de leurs contrats, et grâce aux différentes formations, elles seront formées à certains métiers du monde animalier et ainsi prêtes à se réinsérer dans la vie professionnelle. Le terrain à Vénissieux où nous allons installer la pension appartient à la SNCF. En effet, ce dernier était inoccupé depuis plusieurs années et l'entreprise souhaitait mettre en place un projet autour de l'agriculture urbaine et de la protection des animaux. Nous sommes donc une petite dizaine de porteurs de projets, autour de ces deux thématiques, à s'installer sur le terrain pour une occupation temporaire de 5 ans. La Pension Canine Solidaire sera composée : - D'une partie bureau dans une maison à rénover, déjà présente sur le terrain, - De 24 chenils qui seront installés dans des containers aménagés, - D'une dizaine de parcs de détente pour la journée.

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : NON

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : NON

Une installation classée relevant du régime de déclaration : NON

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : OUI

4 - Localisation

Localisation de l'installation

Adresse 43 Rue Jules Vallès 69200 Vénissieux

X:846963

Y:6513345

Projection: Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? OUI

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2120	3	Elevage de chiens	Animaux 24 Animaux	D	

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? OUI

Réseau public de distribution d'eau OUI

Volume maximum annuel (en m3) 0000

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation ? NON

Est-il prévu un épandage ? NON

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? NON

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

Les excréments des chiens seront au préalable ramassés avant le nettoyage des box pour chiens. Ils seront ensuite compostés. Suite à notre rencontre avec Anne Jammes, cheffe des inspections des ICPE du Rhône, pas de traitement des eaux nécessaires si nous utilisons cette technique.

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? OUI

Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : OUI

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

L'association SoliVet ainsi que la Pension Canine Solidaire bénéficiera d'une assurance en cas de sinistre.

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? NON

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : NON

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ? **Oui**

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

7 - Pièces justificatives

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

planCadastralNormalise.pdf

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

Repartition_Janvier2023.pdf